

En Bretagne, plus d'un établissement industriel sur deux engage des dépenses pour réduire son impact sur l'environnement

Insee Flash Bretagne • n° 124 • Juin 2026

En 2023, plus de la moitié des établissements industriels bretons réalisent des dépenses pour protéger l'environnement, pour un montant total de 124 millions d'euros. Comme au niveau national, les investissements représentent l'essentiel de ces dépenses dans la région. Les grands établissements se mobilisent plus souvent. Au niveau sectoriel, l'industrie agroalimentaire, fortement implantée en Bretagne, réalise près de la moitié des dépenses antipollution. Les montants dépensés concernent principalement les domaines de l'énergie et de l'eau.

Les établissements industriels bretons dépensent 124 millions d'euros pour protéger l'environnement

En 2023, 55 % des établissements industriels d'au moins 20 salariés implantés en Bretagne réalisent des dépenses pour réduire l'impact environnemental de leur activité ► [source et champ](#). Cette part est similaire à celle observée en France (54 %). En la matière, la Bretagne se positionne au 6^e rang des régions françaises. À la 1^{re} place figure la région Auvergne-Rhône-Alpes (60 %) et en dernière position l'Île-de-France (47 %).

En Bretagne, les **dépenses antipollution** des établissements industriels s'élèvent à 124 millions d'euros en 2023, un chiffre en hausse de 11 % par rapport à 2022. Elles représentent 4 % des montants engagés en France en 2023, soit une part légèrement inférieure au poids de la région dans l'emploi salarié industriel français (6 %). Le montant moyen dépensé par établissement est plus faible en Bretagne : 163 700 euros contre 242 200 euros en France.

Les normes environnementales liées à la production industrielle et les mesures d'accompagnement orientent les dépenses en vue de protéger l'environnement. Ainsi, près de sept établissements bretons sur dix déclarent que la réglementation constitue l'une de leurs principales motivations de dépenses, tandis que les considérations d'ordre économique d'une part ou sociétal d'autre part sont citées par environ six établissements sur dix.

Près de 90 % des dépenses antipollution sont consacrées aux investissements

L'essentiel des montants dépensés par les établissements industriels pour protéger l'environnement correspond à des investissements. En Bretagne, ils représentent 89 % des dépenses effectuées en 2023 (111 millions d'euros), soit une part légèrement plus élevée que celle observée en France (86 %). Ils sont réalisés par plus de quatre établissements industriels sur dix dans la région. La plupart des investissements sont dits « spécifiques » et correspondent à des achats entièrement dédiés à la réduction de l'impact de l'activité sur l'environnement (filtres antipollution, bassins de rétention, bacs de récupération des eaux usées, etc.). Ils représentent 87 % des dépenses d'investissement bretonnes en 2023, soit 97 millions d'euros. En complément, les établissements industriels effectuent des investissements dits « intégrés » en achetant des machines de production moins polluantes, pour lesquels seul le surcoût lié à la meilleure performance environnementale est pris en compte.

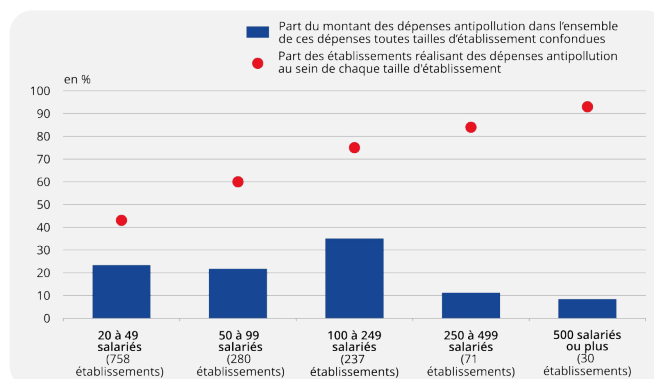
Hors investissements, les dépenses antipollution correspondent à des travaux d'études. En 2023, plus d'un tiers des établissements industriels bretons en réalisent, pour un montant total de 13 millions d'euros, dont deux tiers sont consacrés aux études préalables à un investissement futur (études d'impact, coût de l'investissement, etc.) et un tiers à des études réglementaires ou de contrôle (études de danger ou d'évaluation des risques naturels, audits, dossiers de préparation à une certification environnementale, etc.).

Pour mener à bien leur projet, certains établissements bénéficient d'une aide publique (18 % en Bretagne contre 20 % en France). Pour ces établissements, les aides représentent 31 % des dépenses liées à des investissements au sein de la région, contre 15 % pour les études.

Les dépenses sont plus fréquentes dans les grands établissements

En 2023, 93 % des établissements industriels bretons d'au moins 500 salariés engagent des dépenses en faveur de l'environnement, contre 43 % parmi ceux de 20 à 49 salariés ► [figure 1](#). Les montants

► 1. Part d'établissements réalisant une dépense antipollution et répartition des dépenses, en Bretagne en 2023, selon la taille des établissements

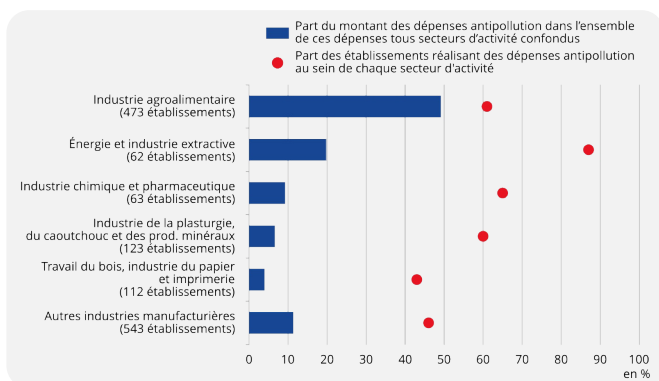


Lecture : En 2023, 43 % des 758 établissements industriels bretons de 20 à 49 salariés réalisent des dépenses antipollution. Cette catégorie d'établissements représente 23 % des montants de la dépense totale.

Champ : Bretagne, établissements d'au moins 20 salariés appartenant aux secteurs de l'industrie extractive, de l'industrie manufacturière, ainsi qu'à la production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur d'eau et d'air conditionné.

Source : Insee, enquête sur les investissements pour protéger l'environnement (Antipol) 2023.

► 2. Part d'établissements réalisant une dépense antipollution et répartition des dépenses, en Bretagne en 2023, selon le secteur d'activité



Lecture : En 2023, 61 % des 473 établissements industriels bretons du secteur de l'industrie agroalimentaire réalisent des dépenses antipollution. Ce secteur d'activité représente 49 % des montants de la dépense totale.

Champ : Bretagne, établissements d'au moins 20 salariés appartenant aux secteurs de l'industrie extractive, de l'industrie manufacturière, ainsi qu'à la production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur d'eau et d'air conditionné.

Source : Insee, enquête sur les investissements pour protéger l'environnement (Antipol) 2023.

moyens par établissement y sont aussi plus élevés (370 300 euros en moyenne pour les établissements de 500 salariés ou plus contre 155 700 euros pour ceux de moins de 500 salariés). Cependant, les 30 très grands établissements, qui représentent 23 % des salariés de la région, ne concentrent que 8 % du montant total des dépenses bretonnes. Ainsi, rapportée au nombre de salariés, la dépense est plus élevée dans les petits établissements : 2 800 euros par salarié dans les structures de 20 à 49 salariés, contre 400 euros dans celles d'au moins 500 salariés.

L'industrie agroalimentaire réalise près de la moitié des dépenses en faveur de l'environnement

En 2023, les établissements bretons de l'industrie agroalimentaire totalisent 61 millions d'euros de dépenses pour réduire l'impact environnemental de leur activité. Ils concentrent 49 % de l'ensemble des dépenses antipollution de la région ► **figure 2**, en lien avec la forte présence de ce secteur en Bretagne (plus de 470 établissements). Cette part est nettement plus élevée que celle observée en France (16 %). Dans la région, six établissements de ce secteur sur dix réalisent des dépenses pour la protection de l'environnement.

Vient ensuite le secteur de l'énergie et de l'industrie extractive où près de neuf établissements bretons sur dix effectuent des dépenses pour

► Définition

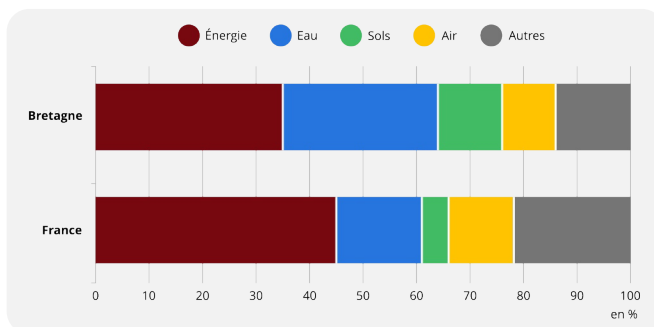
Les **dépenses antipollution** regroupent dans cette publication les dépenses destinées à minimiser l'impact de l'activité de l'établissement sur l'environnement et à favoriser une gestion durable des ressources naturelles. Sont exclues les dépenses relatives à la sécurité et à l'hygiène des personnes travaillant sur le site (travaux de désamiantage, achats de casques anti-bruit, etc.).

► Source et champ

Les données de cette étude sont issues de l'[enquête annuelle sur les investissements dans l'industrie pour protéger l'environnement \(Antipol\)](#). Celle-ci s'adresse aux établissements d'au moins 20 salariés, implantés en France, appartenant aux secteurs des industries extractives, manufacturière et de la production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur d'eau et d'air conditionné (divisions 05 à 35 de la [nomenclature d'activités française](#)).

Au total, 11 500 établissements ont été interrogés pour cette enquête, dont 778 en Bretagne représentant 1 376 établissements.

► 3. Répartition des dépenses antipollution par domaine en Bretagne et en France en 2023



Note : Les dépenses pour des études réglementaires ou de contrôle sont exclues, car elles ne sont pas déclinées par domaine d'activité.

Lecture : En 2023, 35 % des dépenses antipollution sont consacrées à l'énergie en Bretagne, contre 45 % en France.

Champ : Établissements d'au moins 20 salariés appartenant aux secteurs de l'industrie extractive, de l'industrie manufacturière, ainsi qu'à la production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur d'eau et d'air conditionné.

Source : Insee, enquête sur les investissements pour protéger l'environnement (Antipol) 2023.

protéger l'environnement en 2023. Ainsi, même si les emplois salariés y sont faibles en Bretagne, ce secteur représente 20 % des dépenses antipollution de la région, soit 24 millions d'euros. En France, ce secteur est celui qui dépense le plus pour réduire l'impact environnemental.

Les dépenses antipollution sont majoritairement consacrées à l'énergie et à l'eau

En 2023, plus d'un tiers des dépenses¹ effectuées par les établissements industriels bretons pour préserver l'environnement sont réalisées dans le domaine de l'énergie ► **figure 3**, soit 42 millions d'euros dont deux tiers en vue de réduire la consommation d'énergie et un tiers pour produire des énergies renouvelables. Au niveau national, le domaine de l'énergie représente 45 % de l'ensemble des dépenses antipollution, la part des montants consacrés à la production d'énergies renouvelables y étant près de deux fois plus élevée que dans la région (22 % en France contre 12 % en Bretagne).

Deuxième grand domaine d'action, l'eau concentre 29 % des dépenses antipollution des établissements industriels de Bretagne en 2023, soit une part près de deux fois supérieure à la moyenne nationale. Le traitement des eaux usées et la gestion plus durable de cette ressource représentent respectivement 19 % et 10 % du montant total des dépenses régionales. Les établissements de l'industrie agroalimentaire réalisent une grande partie de ces dépenses.

En 2023, les deux autres grands postes des dépenses antipollution en Bretagne concernent la protection des sols et de l'air, avec respectivement 12 % et 10 % du montant total des dépenses régionales. ●

Florence Le Bris, Pauline Tribout (Insee)

1 - Les dépenses pour des études réglementaires ou de contrôle sont exclues ici, car elles ne sont pas déclinées par domaine d'activité. Elles représentent 4 % des dépenses antipollution bretonnes en 2023.

► Pour en savoir plus

- **Vuillemin T.**, « [Les dépenses antipollution dans l'industrie en 2023 - Les investissements pour réduire l'impact environnemental augmentent de plus de 10 % pour la deuxième année consécutive](#) », Insee Première n° 2071, septembre 2025.
- **Cazenave M., Gallic G. (Insee), Frétière K. (Draaf)**, « [Les industries agroalimentaires en 2022 : un secteur majeur pour l'emploi industriel breton](#) », Insee Analyses Bretagne n° 136, octobre 2025.

